

ASSEMBLÉE NATIONALE
1er juillet 2026

PROTECTION DES ENFANTS - (N° 2841)

Adopté

N° CS977

AMENDEMENT

présenté par
Mme Colin-Oesterlé, rapporteure

ARTICLE 5

À l'alinéa 195, substituer au mot :

« vingt-huitième »

le mot :

« vingt-neuvième ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.